

MAIRIE

16 rue de Saint-Fort
25660 MORRE

☎ 03.81.81.25.27

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MAI 2024

Le 28 mai 2024 à 20h00 se sont réunis les membres du conseil sous la présidence de M. Jean-Michel CAYUELA, Maire.

Étaient présents : Emmanuelle BARDEY, Clotilde BOILLON, Martine CARTIER, Gilles BOUDAY, Carole FOUQUET, Catherine GRAND, Michel JANNIN, Agnès LEPLAT, Philippe LUSSAGNET, Fabrice MERCIER, Nicolas PERRARD, Hervé PONT,

Étaient absentes excusées : Brigitte ROY procuration à Catherine GRAND

Absent(s) non excusé(s) :

Mme Carole FOUQUET a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024, arrêté par les membres du conseil.

Il est rajouté à l'ordre du jour : Devis Desautel extincteurs et devis étude géotechnique terrain Petitjean

1. MODIFICATION DES STATUTS DE GBM « TRANSFERT PARTIELLE DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE LECTURE PUBLIQUE »

Le Conseil communautaire de Grand Besançon Métropole s'est prononcé favorablement le 7 mars 2024 sur la modification des statuts de la communauté urbaine, relative au transfert de la compétence suivante :

« 26. *En matière de lecture publique* :

- *Construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque*
- *Actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1^{er} janvier 2025*
- *Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».*

Cette délibération a été notifiée aux communes membres de GBM. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le Conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur la modification de l'article 6.2 des statuts de GBM, qui serait complété comme suit par l'ajout d'une compétence supplémentaire :

« Article 6.2

(...)

26. *En matière de lecture publique* :

- *Construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque*
- *Actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1^{er} janvier 2025*
- *Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».*

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de GBM seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer favorablement ou défavorablement sur la modification des statuts de GBM exposée ci-dessus.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la modification des statuts de GBM relative au transfert partiel de la compétence en matière de lecture publique ».

2. DEMANDE DE SUBVENTION CLUB DE L'AMITIE

Une demande de subvention de 400€ est sollicitée par le Club d'Amitié de Morre afin de pallier au déficit de l'association.

Pour rappel, aucune aide financière de la commune n'avait été souhaitée de leur part en 2022 et 2023. Ils avaient néanmoins versé la somme de 400€ à l'Ukraine en 2023 ; la commune avait également suivi cette démarche pour un montant égal.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de verser une subvention de 400€ au Club de l'Amitié pour l'année 2024.

3. DEVIS PLACARDS SALLE JEAN-CHARLES CLERC

M. PONT, conseiller délégué, informe l'assemblée que le local rangement de la salle Jean-Charles CLERC n'a aucun placard.

Pour faciliter l'utilisation de ce local par la section animation du CASC et l'association des Marmots de la Côte, il est proposé la construction d'un placard de rangement sur l'ensemble du mur latéral (L : 4,75 m x h : 2,5 m).

Un devis a été fourni par l'entreprise VMA pour un montant de 4 726,87€ TTC et un par l'entreprise EME pour un montant de 2 982€ TTC.

Cette dépense est inscrite au budget prévisionnel 2024.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise EME pour un montant total de 2 982€ TTC.
- Autorise le Maire à signer le devis.

4. DEVIS VOIRIE

M. PONT, conseiller délégué, informe l'assemblée que plusieurs réfections de voiries ponctuelles (bouchage de nids de poules, traitement de zones) sont nécessaires et restent à charge de la commune.

Un devis pour la réfection des parties endommagées est proposé par l'entreprise BONNEFOY pour un montant de 4 836 € TTC. Le prix est issu du marché à bon de commande signé entre l'entreprise et GBM.

Les travaux concernent : La rue des Alouettes, la rue de Saint-Fort, la rue de la Source et ponctuellement la rue de Maîche et la rue du Truchot.

Le traitement des désordres sera effectué par enrobé projeté (Blow-patcher).

Cette dépense est inscrite au budget prévisionnel 2024.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise BONNEFOY pour un montant total de 4 836 € TTC.
- Autorise le Maire à signer le devis.

5. DEVIS DESAUTEL EXTINCTEUR

M. PONT, conseiller délégué, informe l'assemblée de l'obligation de remplacer certains extincteurs et mettre en place des compléments de protection pour les bâtiments ERP de la commune. Cette opération entre dans le cadre des contrôles et visites périodiques obligatoires.

L'entreprise DESAUTEL titulaire du contrat d'entretien propose un devis de 1 089,60€ TTC pour la prestation.

Cette dépense est inscrite au budget prévisionnel 2024.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise DESAUTEL pour un montant total de 1 089,60€ TTC.
- Autorise le Maire à signer le devis.

6. DEVIS ETUDE GEOTECHNIQUE TERRAIN PETITJEAN

M. PONT, conseiller délégué, informe l'assemblée que l'élaboration du permis d'aménager d'allotissement des 4 parcelles du terrain dit « Petitjean » nécessite la réalisation d'une étude géotechnique de type G1 pour les bâtiments et G2 phase avant-projet pour la voirie et l'infiltration des eaux pluviales.

Un devis a été sollicité auprès du bureau d'études COMPETENCE GEOTECHNIQUE pour un montant 3 600€ TTC.

Cette dépense sera inscrite au budget annexe lotissement 2024

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis du bureau d'étude COMPETENCE GEOTECHNIQUE pour un montant total de 3 600€ TTC.
- Autorise le Maire à signer le devis.

INFORMATIONS DIVERSES

Zones d'accélération des énergies renouvelables : Mme LEPLAT, adjointe, présente aux membres du conseil le dossier ZAER.

L'objectif étant d'atteindre la neutralité carbone en 2050, la planification des énergies renouvelables dans des ZAER est sollicitée.

Ainsi le conseil municipal doit définir ces ZAER sur la commune et ce, pour chaque type d'énergie, soit :

- Eolien terrestre,
- Photovoltaïques,
- Méthanisation,
- Chaleur renouvelable,
- Hydroélectricité

Pour ce faire, il conviendra de suivre une procédure et notamment un planning comprenant une concertation publique permettant aux habitants d'exprimer leur avis sur les propositions de ZAER faites par le conseil municipal.

La première étape s'oriente donc sur une délibération lors du prochain conseil proposant des zones définies et sur les modalités de la concertation publique.

Voirie : Les travaux de réfection de la rue du Commerce seront réalisés pendant la seconde quinzaine du mois de juillet.

La base pour les travaux de réfection du tunnel SNCF sera mise en place sur le parking de l'église à partir de fin juin.

Les travaux d'aménagement d'une place pour les containers des ordures ménagères pour les habitants de la rue des Alouettes débuteront pendant la seconde quinzaine du mois de juin.

L'emplacement choisi par GBM en concertation avec la commune se situera rue du Lieutenant Vallet. Le dépôt formera une écluse sur la rue dont une voie sera condamnée.

Terrain en face de la pharmacie : Par délibération motivée en date du 7 mars 2024, le conseil municipal autorisait l'achat par la commune de la parcelle AC 042 située en face de la pharmacie.

L'acte notarié d'acquisition a été signé par le Maire le 16 mai 2024.

Projet terrain Petitjean : Le permis d'aménager est en cours.

Bibliothèque : Suggestion de fabrication et installation de « boîtes à livres » sur la commune.

Animation : Concours de pétanque le dimanche 2 juin au terrain de foot de Morre,
Fête de la musique/fête du village le samedi 22 juin sur le parking de la mairie/école.

Com' de Morre : En cours d'impression pour livraison fin de semaine.

Divers :

-Concours photos organisé du 1^{er} juin au 30 novembre 2024 (voir Com' de Morre) à transmettre sur morrephotos@gmail.com.

-Emploi saisonnier : réception des candidatures jusqu'au 10 juin. Selon le nombre de demande, un tirage au sort pourra être effectué.

Prochain conseil :

Mardi 25 juin 2024 à 20h00.

Liste des délibérations votées :

- 2024_28 Modification de statuts de GBM « transfert partiel de la compétence en matière de lecture publique »
- 2024_29 Demande de subvention Club de l'Amitié
- 2024_30 Devis placards salle Jean-Charles Clerc
- 2024_31 Devis voirie
- 2024_32 Devis Desautel extincteurs
- 2024_33 Devis étude géotechnique terrain Petitjean

Le Maire,
Jean-Michel CAYUÉLA.

La secrétaire,
Carole FOUQUET.

